Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202521-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22**	**Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 24 **Puis 25 à compter du point 2**	**Absents représentés :** MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs :** MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

21. RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES CHAUDIÈRES ET DES VMC ANNEXE

Rapporteur : David JUGAN

Depuis le lancement des groupements de commande en 2015 par la communauté de communes concernant certains marchés, Crevin s'est associé à la commune en 2016 puis en 2021 dans le cadre de l'exploitation et la maintenance des chaudières et des VMC (24 sites (26 à venir) pour Bain de Bretagne et 10 pour Crevin).

La commune de Crevin souhaiterait repartir sur cette base, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commande jointe, étant précisé que la commune de Bain de Bretagne assure le rôle de coordonnateur de ce dernier.

Dans ce cadre, elle est chargée de l'ensemble des procédures de passation des marchés publics, elle supportera l'ensemble des coûts de procédure et signera les pièces du marché.

En contrepartie, la commune de Crevin versera à la commune de Bain de Bretagne une somme forfaitaire de 500 € au titre de sa participation aux frais administratifs.

La convention est conclue pour la durée du marché qui est de 5 ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Les communes adhérentes au groupement seront chargées de définir précisément les besoins préalablement au lancement de la consultation.

Chaque commune assurera ensuite la bonne exécution du marché pour les parties qui la concerne, par l'inscription des crédits nécessaires au budget, la passation des bons de commande, le suivi des commandes et le paiement des factures.

Avant l'attribution du marché, le rapport d'analyse des offres sera présenté aux communes membres.

Il est proposé au conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202521-DE

- **d'approuver** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes précité,

- **d'accepter** que la commune de Bain de Bretagne intervienne en tant que coordonnatrice de ce nouveau groupement de commandes,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le marché lié à l'exploitation et la maintenance des chaudières et des VMC et tout acte se rapportant à ces conventions,

- **d'autoriser** le Maire à préparer, lancer, signer et exécuter le marché et les avenants éventuels passés dans le cadre du groupement de commandes.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**prouve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes précité,

- **accepte** que la commune de Bain de Bretagne intervienne en tant que coordonnatrice de ce nouveau groupement de commandes,

- **autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le marché lié à l'exploitation et la maintenance des chaudières et des VMC et tout acte se rapportant à ces conventions,

- **autorise** le Maire à préparer, lancer, signer et exécuter le marché et les avenants éventuels passés dans le cadre du groupement de commandes.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470